

Conditions de réussite d'un aménagement efficient de l'amazighe

Abdallah Boumalk
IRCAM

ملخص

يهدف هذا المقال إلى معالجة شروط نجاح خطة فعالة للتهيئة اللغوية للغة الأمازيغية. واستنادا إلى كون كل برنامج تهيئة يتضمن بالضرورة جانبين، يتعلق الأول بالمتن ويرتبط الثاني بالوضع، سيتناول المقال شروط نجاح التهيئة من هاتين الزاويتين. بتعبير آخر، سنحاول تسليط الضوء على العلاقة بين التدابير التي يستلزمها برنامج تهيئة المتن (تدبير التنوع وتطوير اللغة وتقنين الخط) وتهيئة الوضع (السياسة اللغوية والتشريعات القانونية) من جهة، والشروط الضرورية لنجاح هذه الخطة من جهة أخرى. فوضع حدود سياسة حكيمة ومعقنة في مجال التهيئة هي السبيل الوحيد الذي يمكن الأمازيغية من تجاوز التحديات التي تواجهها.

علاوة على ذلك، يثير المقال إشكالية المعيار، ويعالج الإمكانيات المتاحة في هذا المجال كالمعيار الجهوي، والمعيار الوطني، والمعيار على صعيد تامزغا.

A l'instar des langues minorées (catalan, corse, langues africaines, français au Canada, arménien, etc.), l'amazighe connaît une situation sociolinguistique défavorable. En général, dans de telles situations, s'impose l'intervention délibérée sur la langue. Dès lors, pour l'amazighe, il est légitime de réfléchir aux stratégies à même de remédier à la situation de précarisation dans laquelle il se trouve et d'assurer sa survie. L'intervention sur la langue a reçu des dénominations variées¹ selon les écoles et le cadre théorique mais aussi en fonction de la situation sociolinguistique elle-même. Dans le domaine amazighe, le débat sur l'aménagement linguistique a été engagé depuis les années 1980 et n'a pas cessé de s'intensifier. Le sujet est plus que jamais d'actualité au Maroc et en Algérie d'autant plus que le processus est désormais pris en charge par des institutions². Le succès de l'entreprise exige un travail de réflexion et un débat permanents auxquels prendront part les différents acteurs concernés.

C'est dans cet esprit que s'inscrit la présente contribution qui se propose d'examiner les conditions de réussite d'un plan d'aménagement linguistique efficient. Comme tout programme d'aménagement comprend nécessairement deux volets : l'un en rapport avec le code (le corpus), l'autre avec le statut, les conditions de réussite d'un plan d'aménagement pour l'amazighe seront examinées sous ces deux angles-ci. En d'autres termes, nous tenterons de mettre en lumière la relation entre, d'un côté les dispositions du programme d'aménagement du corpus et du

¹ Pour la discussion des terminologies adoptées par les spécialistes, on se reportera à Loubier (2008) et à Boukous (1999 : 55).

² L'IRCAM au Maroc et le Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA) en Algérie.

statut et de l'autre les conditions nécessaires à la réussite de ce plan. Définir les contours d'une politique réfléchie et raisonnée en matière d'aménagement est la seule voie qui puisse permettre à l'amazighe de relever les multiples défis auxquels il est confronté. Linguistes, sociolinguistes mais aussi militants associatifs et intellectuels amazighes sont unanimes quant à l'urgence de l'entreprise.

Pour un plan d'aménagement réussi de l'amazighe

L'approche adoptée pour l'aménagement de l'amazighe ne semble pas s'écarter de la démarche préconisée pour les langues minorées quoique chaque langue ait sa spécificité au niveau des structures et du statut sociolinguistique. Il est donc évident que l'amélioration de la situation de l'amazighe ne peut se concevoir en dehors de ce processus.

Néanmoins, si le principe semble faire l'unanimité, son opérationnalisation souffre de l'absence d'une stratégie bien définie et claire. Autrement dit, les intervenants dans le domaine de l'aménagement de la langue amazighe investissent ce domaine sans avoir établi, au préalable, un plan d'aménagement qui détermine les étapes du programme et les modalités de sa réalisation.

1. Le statut

En matière d'aménagement des langues, le statut est, sans conteste, l'aspect qui suscite le plus de débat, voire de controverse. Il s'agit d'un domaine où s'entremêlent dimensions politique et idéologique.

Au Maroc, la position de l'amazighe dans la hiérarchie sociolinguistique étant précaire, il était normal que les efforts fussent d'abord concentrés sur les questions liées au statut telles que la reconnaissance officielle et la constitutionnalisation qui demeurent les principales revendications du mouvement culturel amazighe³. Dans l'état actuel des choses, le statut de l'amazighe peut être qualifié, à la suite de Moreau (1997), d'empirique et d'implicite. Ce statut ne permet à la langue ni de s'imposer sur le marché linguistique, ni de remplir des fonctions socialement valorisantes.

D'aucuns pensent que l'intervention de l'Etat est nécessaire pour rehausser le statut de l'amazighe. Les revendications de la militance amazighe visent ainsi à faire évoluer cette situation en passant du *statut de fait* à un statut *juridico-constitutionnel* censé garantir à l'amazighe la protection juridique, et par contrecoup, l'intégration dans tous les domaines de la vie publique et la pérennité. En regardant de près la situation de l'amazighe depuis la promulgation du Dahir portant création de l'IRCAM en 2001, acte qui est en lui-même significatif sur le plan de la reconnaissance officielle, force est de constater que le statut actuel est loin d'être satisfaisant, et ce malgré quelques avancées réalisées : intégration partielle dans le système éducatif et dans les médias.

³ Voir à ce sujet la charte d'Agadir (1991) et le manifeste amazighe (2000).

Mais, à défaut d'une politique linguistique explicite, l'objectif escompté de l'aménagement est difficilement atteignable. Le processus de l'aménagement est lancé depuis 2002 sans que l'on détermine clairement les fonctions que l'amazighe est appelé à remplir. En d'autres termes, le statut dont jouit l'amazighe demeure ambigu : langue nationale, langue médium d'enseignement, langue-matière (langue enseignée) ou langue de travail de l'Etat.

Les implications de l'absence d'un cadre clair sur le plan de l'enseignement, apparaissent clairement dans le volume 1 du *Rapport Annuel du Conseil Supérieur de l'Enseignement* qui souligne qu'« il est aujourd'hui important de définir un cadre d'action clair et affiché quant à la perspective, à terme, du statut et de la place de l'amazighe dans les différents cursus du système éducatif national » (pp.75-76). Il est vrai qu'au lancement du processus d'intégration de l'amazighe dans le système éducatif en 2003, les notes ministérielles de l'éducation nationale ont servi de cadre réglementaire à cet enseignement : détermination des programmes pédagogiques, du volume horaire, de la carte scolaire, de la formation des enseignants, etc. Si une réelle volonté politique s'en était suivie, l'arsenal législatif et juridique aurait été plus important et la situation de l'amazighe à l'école améliorée davantage. Au-delà des obstacles politico-juridiques qui entravent la promotion de la langue amazighe et son insertion dans tous les secteurs de la vie publique, la clarification du statut s'impose étant donné que d'autres paramètres en relation avec l'aménagement en dépendent :

- (i) les moyens pouvant être mis à contribution dans le processus d'aménagement linguistique ;
- (ii) l'intervention sur le corpus linguistique à aménager (intellectualisation, uniformisation, etc.) ;
- (iii) le rapport aux autres variétés dialectales
- (iv) le rapport aux langues en présence sur le marché linguistique national (arabe, français, espagnol, etc.). La langue à aménager aura-t-elle droit à un statut d'égalité ou à la hiérarchisation ?

Par ailleurs, en faveur de l'hypothèse appelant à l'instauration d'une politique linguistique claire, l'on peut invoquer l'argument avancé par De Robillard (1997 : 229) et selon lequel « (...) la législation en préalable a l'avantage de clairement marquer la détermination de l'Etat, et de donner des moyens d'action aux aménageurs (...) ».

Par conséquent, le plan d'aménagement de l'amazighe se doit de :

- (i) déterminer les fonctions à attribuer à la langue en voie d'aménagement ;
- (ii) préciser ce que l'on entend par des expressions telles que « langue territoriale », « langue régionale », « langue nationale », « langue officielle ».
- (iii) décrire les circonstances d'utilisation :
 - * langue d'usage communautaire ;

- * langue d'enseignement et langue enseignée ;
- * langue de commerce (affichage, étiquetage) ;
- * langue de travail ;
- * langue des médias ;

Ignorer ces données qui sont toutes d'ordre sociolinguistique influera nécessairement de façon négative sur l'opération d'aménagement de la langue. Les limites de l'expérience actuelle de l'amazighe au Maroc en sont la meilleure illustration.

Théoriquement, l'amazighe pourrait bien se passer d'un statut préalablement défini. Car on pourrait envisager une législation *a posteriori*. D'ailleurs, en l'état actuel des choses, c'est cette option qui semble bien se profiler. Toutefois, le prix à payer serait « la fragilité des actions mises en œuvre (...), puisque, sans appui législatif, elles sont à la volonté réelle d'opposition » (De Robillard, 1997 : 229). En témoignent, les obstacles sur lesquels bute présentement la promotion de la langue et de la culture amazighes.

Par contre, s'il existe une volonté politique réelle à *tous* les niveaux de l'Etat, l'option de la législation *a posteriori* pourrait également convenir en ce sens qu'elle permettra de démontrer, par la pratique, les avantages du changement entrepris avant de le rendre obligatoire. (*Ibid*)

Concernant l'aménagement du statut, l'amazighe ne dispose, sur le plan constitutionnel, d'aucun statut. Aussi le mouvement culturel amazighe revendique-t-il sa constitutionnalisation afin de lui garantir les mêmes droits dont jouit la langue stipulée dans le préambule de la constitution marocaine.

2. Le corpus linguistique

L'aménagement du corpus linguistique requiert, à son tour, un ensemble de mesures dont dépendra le succès de l'entreprise. Ces mesures ont trait aux aspects centraux de l'aménagement du code. Dans le cas de l'amazighe, l'intervention concerne deux aspects qui nous paraissent fondamentaux : (i) la gestion de la variation et (ii) la mise à niveau de la langue ou son intellectualisation.

2.1. Gestion de la variation

L'amazighe se présente sous forme de variétés régionales couvrant un espace géographique vaste. Ces variétés sont fortement marquées par la variation qui touche, à des degrés différents, quasiment tous les niveaux de la langue (phonétique, lexique, morphologie, syntaxe). Ainsi, le lexique et la phonétique sont par excellence le creuset où prolifèrent les divergences. Dès lors, une norme de l'amazighe est-elle possible et réalisable ? Est-elle souhaitable ? Et si oui, en quoi consiste-t-elle ?

A ce propos, la difficulté à laquelle est confronté l'aménageur est le flou qui entoure le concept même de *norme* dans le domaine amazighe : est-elle régionale, nationale ou supranationale ? Il est clair que les modalités d'exécution du

programme d'aménagement sont étroitement liées au type de norme visé. Construire une norme régionale (dialectale) n'appelle pas les mêmes dispositions, ni la même approche que nécessite la construction d'une norme pan-amazighe. Depuis le lancement du processus de l'aménagement en 2002, l'idée communément admise est celle d'une norme convergente à construire de façon progressive sur la base de la standardisation des dialectes régionaux (tarifite, tamazighte, tachelhit) (Boukous, 2003 : 17). C'est cette conception intégrative de la norme qui a servi, jusqu'à présent, de cadre à l'aménagement du corpus⁴ de la langue amazighe. Aussi a-t-elle conditionné la codification graphique, la modernisation du lexique et l'aménagement de la morphosyntaxe.

2.1.1. Graphie

La norme développée pour ce secteur capital (car c'est par elle que s'opère le passage à l'écrit) est une norme supra-dialectale (Ameur et Bouhjar : 2003 ; Ameur et *al.* : 2006) ; elle vise à mettre à la disposition des usagers un système graphique leur permettant d'écrire et de lire de la même façon, et ce quelle que soit la zone dialectale à laquelle ils appartiennent. Ceci étant, il est difficile de mesurer, aujourd'hui, six ans après l'adoption de tefinaghe comme alphabet officiel, l'impact de ce choix ni celui de la norme orthographique développée par le CAL sur la pratique scripturaire et sur la perception⁵ de la norme (est-elle compréhensible et transparente ? est-elle en harmonie avec l'usage ?). Au-delà même des prises de positions idéologiques des uns et des autres vis-à-vis de l'alphabet, il importe de procéder à une évaluation objective qui permettra aux aménageurs d'apporter des modifications et des amendements aux choix effectués chaque fois que cela s'avérerait nécessaire. Au terme d'une analyse critique des systèmes graphiques en usage au Maroc, Ameur (2007 : 343) prône une période transitoire de polygraphisme.

2.1.2. Syntaxe

Bien que la syntaxe soit le domaine où l'unité de la langue amazighe est la plus manifeste, elle n'échappe pas à son tour au phénomène de la variation linguistique. Sur des points centraux de la syntaxe, plusieurs aspects de différenciation peuvent apparaître et se révéler parfois rebelles à toute tentative d'harmonisation et d'uniformisation. Le phénomène d'accord dont l'incidence sur la morphologie est notoire ainsi que la détermination dans le système numéral ou encore le système aspectuel entraînent une diversité des usages syntaxiques souvent complexes.

L'option de la norme intégrative vise, à long terme, la régulation progressive des faits de variation syntaxique d'abord au niveau régional. La régulation de la variation ne saurait se limiter au procédé de *relexicalisation* (Meillet, 1965) qui consiste à utiliser le lexique d'une langue variété A avec la grammaire d'une variété B. Souvent, c'est à ce procédé que recourt la plupart des auteurs qui

⁴ On se reportera aux publications du Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM tant au niveau de la graphie qu'aux niveaux du lexique et de la grammaire.

⁵ Cf., sur cet aspect, l'article d'Aboukacem et Jlok, ici même.

produisent des textes en amazighe standard. Il est évident que l'impact de ce procédé se ressent d'abord sur le plan de la syntaxe, notamment au niveau des collocations et des cooccurrences. Des verbes se retrouvent en cooccurrence avec des prépositions que leur valence n'exige nullement.

Si les problèmes liés à la norme graphique sont plus ou moins facilement abordables (car ils sont soit techniques : segmentation de la chaîne parlée, reconnaissance des graphèmes, soit idéologiques), l'uniformisation des faits de variation syntaxique s'annonce plus ardue. Car, en intervenant sur les données de la syntaxe, l'aménageur risque de mettre en péril les fondements même de la structure de la langue dont la syntaxe constitue la charpente principale.

2.2. Mise à niveau de la langue

Il est communément admis que la mise à niveau de la langue figure parmi les principaux objectifs de tout processus d'aménagement du corpus linguistique. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'amazighe désormais depuis quelques décennies. Pour les promoteurs langagiers, le premier défi à relever pour l'amazighe est d'opérer le passage à l'écrit par l'entremise de la codification graphique⁶.

Outre le passage à l'écrit, processus qui se consolide désormais de plus en plus, la modernisation de l'amazighe passe par la mise à niveau de son lexique. Depuis les années 1970, le renouvellement du lexique s'est imposé à tous ceux qui œuvraient pour que la langue devienne un moyen de communication dans tous les domaines de l'activité sociale. Tous les efforts sont concentrés alors sur les problèmes de terminologie, notamment l'élaboration des vocabulaires spécialisés (école, mathématiques, médias, grammaire, justice, électricité, informatique, géologie) et leur harmonisation pour une meilleure intercompréhension entre les amazighophones de régions différentes. Au-delà de terminologies spécialisées et techniques, l'*intellectualisation* passe par la résolution des problèmes liés aux lacunes lexicales relatives aux réalités abstraites.

Il va sans dire que la création terminologique n'est pas sans poser des difficultés, lesquelles peuvent être liées soit au mode de formation (choix de racines lexicales et de schèmes morphologiques), soit à la réception de cette terminologie et à son implémentation sociale. Ce dernier aspect est sans aucun doute le plus déterminant non seulement dans la modernisation du lexique mais dans tout le processus d'aménagement linguistique.

C'est pourquoi, en plus des dispositions concernant le corpus et le statut, le plan d'aménagement de la langue amazighe doit intégrer les stratégies d'implantation et de création de conditions favorables à la diffusion de la norme. L'implémentation peut se concrétiser par la diffusion de l'écrit à grande échelle à travers le canal de l'enseignement-apprentissage, du livre, de la presse écrite et des technologies de l'information. A cet égard, faisons remarquer que la norme graphique gagnerait en implémentation si le caractère tiffinaghe était bien plus présent dans l'environnement linguistiques immédiat et quotidien des Marocains (affiches

⁶ Cf. *Etudes et Document Berbères*, 11, 1994.

commerciales et publicitaires, panneaux de signalisation, noms de rues, enseignes, etc.). Ce cas précis indique qu'intervenir uniquement sur le corpus sans avoir développé des stratégies d'implantation de la matière langagière aménagée atteint assez rapidement ses limites et condamne le projet à l'échec.

Sans l'adhésion générale de toute la communauté linguistique amazighophone, le pari s'annonce difficile, les facteurs sociolinguistiques pèsent de tout leur poids et sont déterminants dans ce processus. C'est pourquoi la composante sociolinguistique s'avère décisive dans le succès de l'entreprise.

3. Le rapport à la norme

Mise à part les questions relatives au statut juridique de la langue et aux difficultés de la diffusion et de l'implantation de la norme, le débat sur l'aménagement de l'amazighe est traversé actuellement par des tendances contradictoires. Le consensus autour de la norme unificatrice qui s'est installé lors du lancement du processus d'aménagement en 2002, tend désormais à s'effriter. Le débat autour sur la norme fait surgir trois options :

(i) la tendance unificatrice visant à unifier les trois grandes variétés régionales en vue d'un standard marocain. En théorie, cette option a l'avantage de permettre l'unification, l'unité « symbolique » des Amazighes, la possibilité d'ériger l'amazighe en langue officielle et de contrecarrer les opposants à la promotion de l'amazighe sous prétexte de sa dialectalisation. L'autre avantage que présente, à nos yeux, ce choix est la possibilité de généraliser une seule norme au niveau national, indépendamment de la territorialité. Cette option pose cependant des difficultés au niveau de la réception de la norme ; les usagers risquent de ne pas s'y reconnaître ni de s'y identifier, l'espace de l'intercompréhension étant fondamentalement régional. Cette option court également le risque de favoriser une situation diglossique où le standard serait l'amazighe appris à l'école mais jamais utilisé dans des situations ordinaires de communication.

(ii) L'option des standards régionaux qui a été mise en avant d'abord par les Kabyles. Au Maroc, depuis le débat sur la régionalisation et l'autonomie des provinces du Sud, l'idée de standards régionaux, notamment au nord (tarifite) et au sud (tachelhite) commence à faire son chemin. Sur le plan pratique, cette option a plus de chances de réussir car elle gagnerait l'adhésion des usagers qui se reconnaîtront aisément dans leur variante régionale. De même qu'au niveau de l'enseignement, cette option semble être la seule à même de lutter véritablement contre l'insécurité linguistique que vit l'élève amazighophone durant les premières années de sa scolarisation. Aussi, l'option de standards régionaux semble-t-elle plus réaliste. Elle présente, cependant, l'inconvénient d'accentuer davantage la non-intercompréhension entre les blocs régionaux. Se pose également le problème des régions où la communauté amazighophone est minoritaire : quelle variété de l'amazighe enseigner par exemple dans les grandes villes (Casablanca, Rabat, Laâyoune, Fès) ? Le standard régional serait-il ou devrait-il être enseigné, pratiqué uniquement dans un cadre territorial ? L'option des standards régionaux est-elle compatible avec la revendication de la constitutionnalisation de la langue amazighe en tant que langue officielle de l'Etat marocain ? Ce sont autant de questions

auxquelles des instances tel que le conseil d'administration de l'IRCAM, le mouvement culturel amazighe et la société civile doivent apporter des réponses sans équivoque.

(iii) l'alternative de la troisième voie qui consiste à procéder par étapes en standardisant, dans une première étape, les variantes régionales mais tout en s'inscrivant, à long terme, dans la perspective d'un standard national, l'objectif ultime étant une « norme unificatrice ».

Quelle que soit l'option retenue, l'ouverture sur les autres dialectes est vivement souhaitée pour faciliter la transition et sensibiliser non seulement aux faits de variation mais aussi de convergence entre les différentes variantes régionales.

En guise de conclusion, le processus d'aménagement ne peut pas, à lui seul, garantir la pérennité de la langue et de la culture amazighes. La transmission intergénérationnelle demeure le facteur déterminant dans la sauvegarde de la langue et de la culture qu'elle véhicule. Le défi à relever est de maintenir et de (re)créer les conditions favorables à cette transmission. A cet égard, la valorisation sociale de la langue et de la culture amazighes s'avère être incontournable ; elle doit se traduire par la promotion sociale des individus qui pratiquent cette langue. L'accès au marché de l'emploi et au domaine du savoir en est le meilleur garant. Le défi est considérable, mais il n'est pas impossible à relever si le système éducatif marocain réussit à instaurer une éducation plurilingue fondée sur l'égalité des chances de promotion sociale pour tous les citoyens sans aucune exclusive.

En dernier lieu, une standardisation efficiente doit s'inscrire dans la progressivité (possibilité d'évolution), la révision permanente (perfectibilité de la norme) et dans la perspective d'implémentation sociale (Robillard, 1997 : 69).

Références bibliographiques

Ameur, M. (2007), *Emprunt et créativité lexicale en berbère : traitement en situation d'aménagement linguistique*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, Fès.

Ameur, M. & A. Bouhjar (2003), « Norme graphique et prononciation de l'amazighe », *Prologues* n° 27/28, pp. 21-28.

Ameur, M. et al. (2006), *Graphie et orthographe de l'amazighe*, Publications de l'IRCAM, Rabat.

Boix-Fuster, E. & A. Millan-Massana (sous dir.) (2003), *Aménagement linguistique dans les pays de langue catalane*, Paris, l'Harmattan.

Boukhris, F. et al. (2008), *La nouvelle grammaire de l'amazighe*, Publications de l'IRCAM, Rabat.

Boukous, A. (1979), « La situation sociolinguistique au Maroc », dans *Bulletin économique et social du Maroc*, pp. 5-31.

- Boukous, A. (1999), *Dominance et différence : essai sur les enjeux symboliques*, Casablanca, Editions Le Fennec.
- Boukous, A. (2003), *Prologues, revue maghrébine du livre*, n° 27/28, Eté/Automne.
- Boumalk, A. (2005), « Construction d'une norme en amazighe, passage obligé, risque d'impasse ? », in M. Rispaïl, *Langues maternelles : contacts, variations et enseignement, Le cas de la langue amazighe*, Paris, l'Harmattan, p. 187-198.
- Boyer, H. (1991), *Éléments de sociolinguistique : langue, communication et société*, Paris, Dunod.
- Calvet, L.-J. (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Plon.
- Chaker, S. (1985), « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible? », *Tafsut-Etudes et débat* n° 2, pp. 81-91.
- Corbeil, J.-Cl. (1980), *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, 1980, 154 p.
- Loubier, Ch. (2008), *Langues au Pouvoir – Politiques et symbolique*, Paris, l'Harmattan.
- Meillet, A. (1965), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- Moreau, L. (1997), *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga.
- Rapport Annuel du Conseil Supérieur de l'Enseignement, (2008) *Réussir l'école pour tous*, Volume 1.
- Robillard, D. (1997), Planification, in L. Moreau, (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga, p. 228-229.
- Rousseau, L.-J. (2005), « Terminologie et aménagement des langues », *Langages*, 157, pp. 93-102.